



Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Syndicat Mixte Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze

Réf n°334/2019

**OBJET : Patrouilles du
Grand Site**

Membres : 18

Présents votant : 8

Pouvoirs : 3

L'an deux mille dix neuf, et le 12 décembre

Le Comité Syndical Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze, dûment convoqué le 29 novembre 2019, s'est réuni au nombre prescrit par les statuts du syndicat dans la Commune Clermont l'Hérault.

PRESENTS votants :

- Madame Marie PASSIEUX, Conseillère départementale du canton de CLERMONT L'HÉRAULT,
- Monsieur Bernard COSTE, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Serge DIDELET, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Eric VIDAL, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Daniel VIALA, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Bernard GOUJON, délégué de la Communauté de communes LODEVOIS ET LARZAC,
- Madame Joëlle GOUDAL, déléguée de la Communauté de communes LODEVOIS ET LARZAC,
- Monsieur Jean LACOSTE, délégué de la Communauté de communes du GRAND ORB.

POUVOIRS

- Madame Gaëlle LEVÉQUE, conseillère départementale du canton de LODEVE,
- Monsieur Jean François SOTO, conseiller départemental du canton de GIGNAC,
- Monsieur Alain SOULAYROL, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS.

La Présidente propose de reconduire les patrouilles du Grand Site (équestres et VTT) pour l'année 2020 pour un budget TTC maximum de 45 885€ TTC.

Ce budget comprend :

- Les salaires des patrouilleurs équestres et VTT : environ 38 300 €. La patrouille équestre (1 binôme) sera sur le terrain à minima du 1er mai au 15 septembre et la patrouille VTT (1 binôme) en renfort, minimum 1 mois, pendant la période de forte fréquentation.
- Les frais des patrouilles : environ 7 585 € :
 - Une partie de l'équipement vestimentaire,
 - Les assurances des chevaux,
 - Une partie de l'alimentation et des frais de ferrure des chevaux,
 - La maintenance et l'entretien des VTT
 - Les frais de déplacements et de téléphone des patrouilleurs,
 - Du petit équipement (fils électriques, piquets...),
 - L'impression des documents de sensibilisation au code de conduite : faux PV...

Le Comité Syndical,

Le rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

EMET un avis favorable sur la reconduction des patrouilles (équestre et VTT) en 2020,

DECIDE :

- d'approuver cette action,
- de valider le plan de financement,

AUTORISE La Présidente

- à signer tous les actes relatifs à la réalisation de cette opération,
- à recruter les agents saisonniers contractuels nécessaires à la réalisation de l'action dans les conditions fixées par l'article 3 alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée ;
- à fixer la rémunération qui s'effectuera selon la grille indiciaire des adjoints techniques.

Pour Extrait Conforme,
A Clermont l'Hérault,
le 12 décembre 2019

La Présidente
Syndicat mixte Grand Site Salagou - Cirque de Mourèze
Marie PASSIEUX

Reçue en Préfecture et
rendue exécutoire le :

Affichée le :

